

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015

Présents : MM. MAILLARD – Mme MONARD – MM. CABOTSE – DAMIEN – GUENEAU – Mmes FOURNIER - LANBER – MM. LOUREIRO – PERROT – Mmes ROZE – THIBEAULT – M. VULQUAIN - M. EUVRARD.

Absente : Mme BLUGEOT

Absent excusé : M. DAMIEN ayant donné pouvoir à Mme THIBEAULT

Secrétaire de séance : D. LANBER assistée par Mme BOUVOT – secrétaire de Mairie.

En préambule, Monsieur le Maire tient à adresser à Mme BAROZET, conseillère municipale, ses condoléances ainsi que celles des membres du Conseil et du personnel à l'occasion du décès de sa sœur, Mme SAVAUX, survenu le 8 juin.

Lecture du compte rendu de la séance du 12 mai. Compte rendu approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

1. Réhabilitation du bâtiment communal : informations sur l'avancement des travaux

- Le piquage des murs est en cours. Le désamiantage a été réalisé [33 kg de déchets (amiante, faïence etc.) évacués à Drambon]
- La détection du plomb a été réalisée ; il y en a à tous les niveaux : peinture des murs, des portes et persiennes. Suite à cela il est imposé à l'entreprise de suivre une formation avant de continuer les travaux. Le bâtiment est pendant ce temps interdit à toute personne non protégée. La suite des travaux est bloquée. Remarque : Dommage que cela n'ait pas été vu au préalable. Les membres de la commission travaux ne peuvent donc pas actuellement accéder au chantier. La visite du bâtiment sera organisée dès que possible.

2. Escaliers menant à la statue de Vercingétorix : dévolution des travaux.

- Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que les escaliers menant à la statue de Vercingétorix sont dangereux et sont interdits d'accès depuis décembre 2014. En raison de diverses manifestations qui se déroulent dans la commune durant la saison estivale et des manifestations devant se tenir pour les 150 ans de la statue ; compte tenu du caractère spécifique de liaison de ces escaliers il convient de procéder à leur rénovation afin qu'ils puissent être utilisés très rapidement. Une consultation a été lancée auprès d'entreprises ; seules deux ont répondu. Avec l'aide et les conseils de la MiCA (mission conseil assistance aux collectivités), les offres ont été analysées ; des compléments ont été demandés aux deux sociétés. Après analyse et diverses visites sur site, la société Id VERDE donne toutes assurances pour la réalisation de ce travail. Monsieur le Maire propose de choisir des marches en chêne (durabilité plus longue que le pin ou l'acacia). Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de réfection des escaliers menant à la statue de Vercingétorix, à l'entreprise Id VERDE de ST APOLLINAIRE. Décide de retenir, pour le remplacement des marches et l'installation d'une lisse, la variante bois « chêne ». valide l'estimatif remis par Id VERDE et qui s'élève à la somme de 32 725.90 €. Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches et signatures pour la réalisation de cette opération et notamment les pièces du marché à intervenir.

Discussion : Les travaux se feront par le haut et par le bas, et manuellement la plupart du temps. Les travaux devront être terminés pour le 20 juillet et avant tout avant les congés

de l'entreprise. Les demandes de subvention (CACO – DETR – COPAS) soit un total de 80 % sont en cours d'instruction. L'urgence est basée sur le fait de l'inauguration de la statue.

M. VULQUAIN : démontage, remontage et évacuation des traverses effectués par l'entreprise ? Réponse : le cahier des charges prévoit le suivi des traverses créosotées. Temps de travail estimé à 3 semaines. M. VULQUAIN : il conviendrait de faire tailler les arbres le long de cette montée à la statue. Ce sont des propriétés privées mais il reste possible à la commune de demander l'autorisation d'élaguer les arbres. Réponse : souci de rendre la statue visible voir pour faire faire ce travail par une entreprise durant l'hiver.

3. Signalétique : avenant n° 1 au marché passé avec Signaux GIROD

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le marché pour la fourniture et la pose de signalétique dans village a été passé le 29 avril 2014 selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics, avec Signaux Girod pour un montant initial de 28 289.25 € HT. L'avenant n° 1 proposé à ce marché, d'un montant de 2 828.45 € représente une augmentation de 10 %. Le présent avenant est justifié par des évolutions de quantités sur certains éléments et par l'introduction de nouveaux éléments. Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au marché passé le 29 avril 2014 avec Signaux Girod pour la fourniture et la pose des panneaux signalisation directionnelle et de signalisation d'information, qi s'élève à la somme de 2 828.45 €. Dit que suite à cet avenant le marché avec Signaux Girod s'élève à la somme de 31 117.70 € HT au lieu de 28 289.24 € initialement. Charge Monsieur le Maire de la signature de cet avenant et de toute pièce afférente à cette opération.

Pour information : les blocs en béton pour pose des poteaux de signalisation sont en cours de réalisation.

PERSONNEL

1. Recrutement d'un agent en CUI : Pour information : la commune a travaillé avec Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent en contrat aidé (contrat unique d'insertion) - 6 personnes ont donné suite à la demande de recrutement. Mme Françoise STEPHAN a été recrutée à compter du 1^{er} juin ; elle est en arrêt maladie cette semaine pour raison de tendinite. Cette personne est dans sa période d'essai. Précision : son mal de dos n'était pas connu à l'origine. Pour l'instant nous sommes en attente de sa reprise pour connaître la suite de l'emploi à ce poste.

Mme THIBEAULT : regrette que ne soit pas pris en compte le handicap de l'employé communal pour lequel le travail à la débroussailleuse est interdit. Malgré tout, très récemment il lui a été demandé de procéder au débroussaillage d'un petit espace ; il a procédé à ce travail malgré son état. Réponse : nous n'avions pas connaissance de cette interdiction. Le médecin du travail lors de la visite de septembre 2014 a spécifié d' « éviter les tâches entraînant une station debout avec rotation du bassin (tonte à la main (petite tondeuse & débroussailleuse) sur un temps prolongé (alterner les tâches à sa convenance) attention aux terrains en pente. Mme THIBEAULT : le problème est réglé car, à compter de ce jour l'agent communal est en possession d'un certificat de son médecin traitant lui interdisant le travail avec la débroussailleuse tant qu'une opération n'aura pas eu lieu pour enlever la plaque. Elle regrette également que Monsieur le Maire ne se soit jamais enquis de la santé de son agent. Réponse : le problème de santé de M. THIBEAULT accroît le besoin d'embauche d'une personne complémentaire. Monsieur le Maire tient à préciser que le profil de la personne à recruter a été établi avec la collaboration de l'agent en poste ; de toute

évidence il n'est pas possible d'imposer au futur agent le seul travail avec la débroussailleuse. Cet agent doit être accompagné dans le poste pour apprendre le travail et pour pouvoir éventuellement pallier les absences de l'agent titulaire : congés, maladie ou autre. Monsieur le Maire maintient également qu'il respectera le souhait émis par le Conseil Municipal de recruter une personne en emploi aidé.

ANIMATION

1. 14 Juillet : signature d'une convention avec l'association Magna Vox assurant l'animation :

Monsieur le Maire explique que la fête du 14 Juillet sera animée par l'association Magna Vox avec concert et soirée dansante pour la somme de 900 €. Une convention précisant les termes de la prestation, est soumise à l'avis des membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à passer avec Magna Vox pour l'animation de la fête du 14 Juillet avec concert et soirée dansante. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Programme : Animation, restauration libre, buvette. Feu d'artifice étoffé ; tiré en deux parties : une partie tiré depuis la creuse et une autre partie à proximité de la statue. Le feu sera tiré par M. THIBEAULT J. L. Laurent THIBEAULT, également artificier, apportera son concours en fonction de ses autres engagements. Cette année il y aura regroupement géographique, sur le Mont Auxois, de l'ensemble des activités pour les festivités.

QUESTIONS DIVERSES

1. Dîner d'été 11 juillet dans les jardins de la Maison Jouard : problème de date car ce jour-là est prévu le repas de chasse d'Epermailles. Voir à reporter au 22 août en fonction de la disponibilité de la Maison Jouard.

2. Conseil administration SPL 4 juin – compte-rendu

Bilan : 89 267 visiteurs en 2014 (moins que la prévision) - déficit 35 000 €

En 2015 hausse 22 % du nombre de visiteurs en raison de l'exposition Astérix.

Mise en place de tarifs basse et haute saison à partir 2016.

Le conseil stratégique prépare les décisions à prendre au conseil d'administration.

Le compte-rendu de la réunion de la S.P.L. du 4 juin est consultable à la Mairie.

3. Village Fleuri passage de la commission le 15 juillet.

4. M. VULQUAIN : souhaite avoir les comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration de l'hôpital. A entendu parler de la vente des biens immobiliers. Réponse : les hôpitaux (Vitteaux, Saulieu, Alise ...) vendent le patrimoine sauf le patrimoine historique. M. VULQUAIN : souhaite que les conseillers soient tenus au courant du compte rendu des réunions (prochain 17 juin). Réponse : l'hôpital n'a plus vocation à entretenir les bois et autres biens. Il doit garder les bâtiments opérationnels et les bâtiments historiques. La mission de l'hôpital est le soin et non l'entretien des biens. M. EUVRARD : loi a changé et n'oblige plus les établissements à posséder des biens. M. MAILLARD : le compte rendu sera diffusé dès qu'il sera connu. M. EUVRARD : la vente finance le déficit mais n'y remédie pas.

5. Interpellé sur alimentation en eau des jardins des cités SNCF. La SNCF a vendu la source située au-dessus du Moulin Savy et qui alimentait le réservoir situé rue de la Braux qui lui-même alimentait la SNCF mais également les jardins des cités avenue d'Alésia ; le réservoir a été vendu à la commune par M. DESPLANTES qui est maintenant propriétaire de la source. Il a capté l'eau pour alimenter sa propriété et de ce fait il n'y a plus de ressource en eau pour alimenter les jardins.

6. M. EUVRARD : des dates ont été proposées pour une opération « coup de main » : qu'en est-il ? Réponse : Voir pour le samedi 20 juin à 8 h 30. Rendez vous au verger avec outils. L'information sera diffusée dans « Alise au fil des jours ». Il rappelle qu'il sera important de protéger les jeunes arbres pour l'hiver prochain afin qu'ils ne soient pas grignotés par les chevreuils.

Séance levée à 21 H 15